



CONTRAT DE LOCATION DE SALLES

Date de la manifestation : / /

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

Association : Qualité :

Numéro Siret :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Téléphone : Mail :

Objet :

CHOIX ET TARIFS

Sous réserve de modifications des tarifs selon délibération en vigueur.

Salles <i>À partir du 1^{er} septembre 2023</i>	1 journée		Weekend		Sépulture	
	Habitant Andouillé	Hors commune	Habitant Andouillé	Hors commune	Habitant Andouillé	Hors commune
Salle des fêtes et salle des banquets Charges incluses <i>600 personnes debout / 550 assises</i>	<input type="checkbox"/> 350,00 €	<input type="checkbox"/> 475,00 €	<input type="checkbox"/> 600,00 €	<input type="checkbox"/> 864,00 €		
Salle des banquets seule <i>150 personnes debout / 100 assises</i>	<input type="checkbox"/> 150,00 €	<input type="checkbox"/> 300,00 €	<input type="checkbox"/> 220,00 €	<input type="checkbox"/> 440,00 €		
Salle Ménéil 1 <i>200 personnes debout / 120 assises</i>					<input type="checkbox"/> 55,00 €	<input type="checkbox"/> 110,00 €
Salle Bretagne <i>30 personnes debout / 30 assises</i>	<input type="checkbox"/> 90,00 €	<input type="checkbox"/> 180,00 €	<input type="checkbox"/> 150,00 €	<input type="checkbox"/> 390,00 €	<input type="checkbox"/> 35,00 €	<input type="checkbox"/> 68,00 €
Salle Ménéil 1 et Salle Bretagne <i>230 personnes debout / 150 assises</i>	<input type="checkbox"/> 240,00 €	<input type="checkbox"/> 480,00 €	<input type="checkbox"/> 370,00 €	<input type="checkbox"/> 830,00 €	<input type="checkbox"/> 87,00 €	<input type="checkbox"/> 173,00 €
Salle polyvalente <i>(Réservée aux usages associatifs, professionnels ou commerciaux)</i> <i>99 personnes debout et assises</i>	<input type="checkbox"/> 80,00 €		<input type="checkbox"/> 150,00 €			

Montant de la location €

Associations : Demande d'exonération de la salle.

1^{ère} utilisation : exonération du paiement de la salle mais facturation des consommations plafonnée à hauteur maximale du tarif appliqué aux particuliers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Chèque de caution de 500,00 € Assurance « Responsabilité Civile » Copie de la carte d'identité

LES CLÉS

Après accord de réservation à la Mairie, nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès des agents des services techniques pour la remise des clés et l'état des lieux, au minimum une semaine avant votre évènement.

Pierrick SALLARD, référent technique : 06.14.81.76.92 OU Astreinte Technique : 06.14.81.78.88

➤ Rendez-vous fixé le : / /

Signature au dos. Merci.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1. Nuisances sonores

Vous veillerez à éviter les nuisances sonores pour les riverains, notamment celles liées à une utilisation excessive. Nous vous invitons donc à :

- Respecter l'horaire maximum d'utilisation autorisé, fixé à 2 h 00 du matin ;
- Respecter le voisinage : fermer les portes et fenêtres de la salle à 22 h 00 pour éviter la propagation du bruit, éviter les bruits intempestifs après 22 h 00 ;
- Ne pas klaxonner lors du départ de la salle ;
- Ne pas tirer de feu d'artifice ou pétards.

2. Vente de boissons

En dehors des manifestations strictement familiales ou privées, toute vente de boisson doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de M. Le Maire au moins trois semaines avant la manifestation.

3. Responsabilité communale

La Commune d'Andouillé décline toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents, causés à des tiers ou par des tiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle pendant son occupation par le demandeur. La Commune d'Andouillé ne saurait être engagée en cas de vols ou dégradations d'objets durant cette occupation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle. L'utilisateur est personnellement responsable des dégâts qui pourraient être commis aux locaux, mobiliers et matériels mis à disposition.

4. Entretien

La préparation et le nettoyage de la salle sont à effectuer par les utilisateurs. Les poubelles sont à déposer dans les containers. (Respecter le tri sélectif).

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

- ✓ Je m'engage à verser la redevance due pour la location de la salle, dans la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal, Trésorerie à Mayenne, dès que je recevrai l'avis de la somme à payer, suivant le tarif en vigueur à la date de l'utilisation de la salle.
- ✓ Je m'engage à rendre la salle dans l'état où je l'ai trouvée.
- ✓ Je m'engage à prévoir un service d'ordre pour le stationnement des véhicules ainsi qu'une permanence aux sorties de secours, suivant le règlement en vigueur.
- ✓ Je m'engage à respecter les recommandations d'utilisations du contrat de location et qui m'ont été indiquées lors de l'état-des-lieux.



Vu pour accord le / /

Le Maire,

Lu et approuvé, le / /

Signature